

DÉPARTEMENT
des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
VILLE DE
CHÂTEAU-ARNOUX
SAINT-AUBAN



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUILLET 2025

OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES CIMETIÈRES

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois Juillet à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

ONT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Gérard a donné procuration à Mme OBELISCO Francine
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme SACCO Virginie

ABSENTS EXCUSES :

M. RISSO Gilbert – M. CARMONA Alain – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme GIACHINO Lisa.



MME PELEGRINA GENEVIEVE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 23 Juillet 2025
Délibération : DM_20250723N072

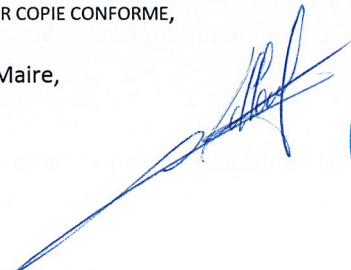
OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES CIMETIÈRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de l'évolution de la législation funéraire et afin d'assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques, le maintien du bon ordre et de la décence dans les cimetières communaux de Saint-Pierre et du Blâchon, il est nécessaire de modifier le règlement municipal des cimetières, établi par délibération en date du 29 Juillet 1985 (modifié par délibération du Conseil Municipal du 03 Juin 1991 et arrêté municipal du 17 Décembre 1999) ainsi que le règlement régissant les sites cinéraires approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 09 Juin 1987.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'approuver le nouveau règlement intégrant la réglementation relative aux cimetières et aux espaces cinéraires.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

➤ **DÉCIDE** d'adopter ce règlement.

PUBLIEE LE : NOTIFIÉ A L'INTERESSE(E) LE : T ☒ NT ☐ NOMENCLATURE N° : 3-5	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-QUATRE JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,  René VILLARD 
---	---